

Commune de Magnac-Laval

Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 07 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de **Magnac-Laval** dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la **présidence** de **Monsieur Xavier GUIBERT, Maire**

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : **03 février 2025**

PRESENTS : GUIBERT Xavier, MAURY André, BAMBAGINI Martine, GENTY Guillaume, JULIEN Christophe, BAQUET Isabelle, DAUGE Christine, FRANCOIS Vincent, FREULON Alexandra, DEBROCHE Christine, SANTORO Bruno, Marjorie BARBOZA, LALLEMENT Vincent

ABSENTS EXCUSES : ADNET Philippe (pouvoir à Christophe JULIEN), FRANCOIS Henri (pouvoir à Vincent FRANCOIS), MILVILLE Gérard (pouvoir à André MAURY), PRELADE-ADNET Isabelle (pouvoir à Martine BAMBAGINI), BARDEAU Amélie (pouvoir à Guillaume GENTY), MARTIN Francis (pouvoir à Marjorie BARBOZA)

Martine BAMBAGINI a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Loyer de la Chambre d'Agriculture au 01 avril 2024
- 2- Vente d'un chemin à M. Guillaume MULLER, La Thibarderie
- 3- Avancement de grades et mise à jour du tableau des effectifs
- 4- Demande de subvention de l'association ACAF de Saint Bonnet de Bellac - organisation course cycliste féminine
- 5- Agence 47 - proposition mission accompagnement sur 3 ans
- 6- Démission d'Isabelle PRELADE de son poste d'adjointe
- 7- Isolation extérieure des bâtiments scolaires : Approbation de l'avant-projet définitif
- 8- Fixation du prix de vente d'un karcher thermique
- 9- Autorisation à consentir une servitude de passage pour la Confrérie Saint Maximim pour accéder à la parcelle G 1910
- 10- Demande subvention Ligue contre le Cancer
- 11- Demande subvention TECH OVIN 2025
- 12- Questions diverses
 - 1) Conséquences de la contrainte budgétaire nationale sur l'ouverture au public des services départementaux
 - 2) Maison VERINAUD : avis de l'expert nommé par le Tribunal

01-2025 - Loyer de la Chambre d'Agriculture au 01 avril 2025

Vu l'augmentation de l'indice des loyers (source INSEE) entre le 3^{ème} trimestre 2022 (141.03) et le 3^{ème} trimestre 2024 (144.51) soit une variation annuelle de 2.47 %.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le loyer de la Chambre d'agriculture à compter du 1^{er} avril 2025 à 407.83 €.

Vente d'un chemin à Guillaume MULLER - La Thibarderie (annexe 1) ajourné - en attente des accords écrits

02-2025 – Création d'un poste d'adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 15 novembre 2024.

Il convient pour satisfaire aux besoins en personnel :

- de créer un poste d'adjoint technique.
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31
- Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1°) **décident** la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 01 avril 2025

2°) **approuvent** le tableau des effectifs de la commune à compter du 01 avril 2025 comme suit :

Service administratif :

- ✓ Rédacteur principal de 1^{ère} classe : un poste à TC
- ✓ Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : un poste à TC
- ✓ Adjoint administratif territorial : deux postes à TC

Police municipale :

- ✓ Brigadier – Chef principal : un poste à TC

Service technique :

- ✓ Agent de maîtrise principal : un poste à temps complet
- ✓ Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : trois postes à temps complet
- ✓ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : trois postes à temps complet
- ✓ Adjoint technique territorial: dix postes à temps complet
- ✓ Agent spéc. pal écoles mat de 1^{ère} classe: un poste à Temps Complet

3) **disent** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune

03-2025 – Demande de subvention de l'association ACAF de Saint Bonnet de Bellac - organisation course cycliste féminine

Le maire indique avoir reçu les représentants de l'association ACAF (Association Cyclisme au Féminin) de Peyrat de Bellac qui organise pour la 3^{ème} année une course cycliste féminine de catégorie « Nationale 1 ». Cette année, cette course aura lieu le dimanche 15 juin 2025 et traversera la commune de Magnac-Laval.

L'ACAF propose d'animer ce passage dans notre commune par l'organisation d'un sprint.

Afin d'aider à l'organisation de cette manifestation, l'ACAF sollicite le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 250 Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte** l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 € à l'association ACAF (Association Cyclisme au Féminin) de Peyrat de Bellac pour l'organisation d'une course cycliste féminine avec un sprint sur le territoire de la commune de Magnac-Laval.

- **Dit** que les crédits sont inscrits à l'article 6574

AGENCE 47 - proposition mission accompagnement sur 3 ans – Ajourné

Voir pour négocier 1 an. A mettre à l'ordre du jour du prochain conseil

Arrivée de M. MILVILLE à 18 H 55

Présents : 14 : pouvoir : 5 Votants : 19

04-2025 – Démission d'Isabelle PRELADE de son poste d'adjoint

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Suite à la démission de Madame Isabelle PRELADE du poste de 2ème adjointe, il vous est proposé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide, la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

05-2025 – Isolation extérieure des bâtiments scolaires : approbation de l'avant-projet définitif

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire pour la commune de MAGNAC-LAVAL.

Il présente les caractéristiques de l'Avant-Projet Définitif établi par l'agence Deloménie, maître d'œuvre en charge du projet et indique alors à l'assemblée que le coût de l'opération est estimé à ce stade à **363 482.00 € H.T (y compris imprévus et actualisation)**. De façon détaillée celui-ci se décompose comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES

DEPENSES HT	
Travaux (phase APD)	325 000.00 €
Honoraires d'architectes (actualisé APD)	26 400.00 €
Mission de base et EXE	22 400.00 €
OPC	4 000.00 €
Frais annexes	11 518.50 €
Mission de coordination SPS (estimation)	3 000.00 €
Bureau de contrôle (Apave)	3 250.00 €
Frais dossier et appel d'offres, branchements, taxes urbanisme (estimation)	1 200.00€
Assistance technique jusqu'en phase réception de chantier (ATEC)	4 068.50€
Etudes préalables	564.00 €
Diagnostic amiante (AC environnement)	564.00€
Montant total H.T.	363 482.00 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Subvention Etat Fonds Vert	274 726.40 €
Emprunt et autofinancement	88 755.60 €
Montant total H.T	363 482.00 €

Vu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avant projet définitif présenté et demande à la maîtrise d'œuvre de déposer le permis de construire mais de mettre en attente des financements, la phase PRO/DCE.
- **Autorise** le maire à signer le permis de construire ou la déclaration préalable et tous documents s'y rapportant.
- **Accepte** le coût des travaux en résultant, ainsi que le coût d'opération.
- **Autorise** le maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions régissant le contrat de ce dernier.
- **Décide** sous réserve du respect du budget de l'opération de lancer une consultation de travaux par voie adaptée et autorise le maire à signer tout acte s'y rapportant.
- **Approuve** le plan de financement présenté et le montant de la participation à inscrire au budget de la commune.

06-2025 – Fixation du prix de vente d'un nettoyeur haute pression thermique

Monsieur le Maire indique que la commune de Magnac-Laval dispose d'un nettoyeur haute-pression thermique de la marque Yanmar en état de fonctionnement qui n'est plus utilisé par les services techniques.

Monsieur le maire propose de :

- mettre en vente de ce nettoyeur haute-pression sur le site AGORASTORE avec un prix de réserve de 2 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve la mise en vente de ce nettoyeur haute-pression pour la somme de 4 000 €

Donne mandat à Monsieur le maire pour signer tous documents liés à cette cession

07-2025 – Autorisation à consentir une servitude de passage pour la Confrérie Saint Maximin pour accéder à la parcelle G n°1910

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial de Montmorillon, Maître Sylvain MARSAUDON sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage sur le domaine communal (parcelle G n°1911)

Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement la parcelle G n° 1910.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise** la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale du domaine de la commune G n°1911 au profit de la parcelle G n°1910
- **autorise** le maire à signer l'acte correspondant.

08-2025 – Demande de subvention de La Ligue Contre le Cancer

Vu la demande du Comité 87 de la Ligue contre le Cancer pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 et après, l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- **décide** d'accorder au Comité 87 de La Ligue Contre le Cancer une subvention de 300 € en 2025
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget 2025.

09-2025 – Demande de subvention TECH OVIN 2025

Vu la demande de l'association APOSNO (Association Pour l'Organisation du Salon National Ovin), en raison de l'organisation du Salon TECH OVIN en 2025 à Bellac et la poursuite de la promotion de l'élevage sous toutes ses formes sur notre territoire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- **décide** d'accorder à l'association APOSNO une subvention de 300 € en 2025, et propose à l'association de représenter une demande de subvention en 2026 si la manifestation a lieu.

Le Conseil municipal demande à l'association APOSNO de faire apparaître le logo de Magnac-Laval sur leurs publications, programmes, ...

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget 2025

QUESTIONS DIVERSES

1. Conséquences de la contrainte budgétaire nationale sur l'ouverture au public des services départementaux (annexe 8)
Diminution de l'amplitude des horaires d'ouverture des accueils du public
- Baisse des subventions aux associations et aux communes, plus qu'une attribution par an
2. Maison Vérinaud : Compte-rendu expertise de l'expert nommé par la Tribunal Administratif (annexe 9)
3. Commission Périls et abandons : travailler sur le devenir de ces maisons : Bouhaddou, Lefrère, Vérinaud
4. Eglise : le dossier avance. Le prochain CM du 18 mars sera consacré à ce dossier
5. Christine DEBROCHE : des personnes déposent des déchets biodégradables devant son moulin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

La secrétaire de séance
Martine BAMBAGINI

Le maire
Xavier GUIBERT